

Conseil Municipal

**Séance du 30 septembre 2022
Convocation du 23 septembre 2022**

Ordre du jour

- **Participation Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés.**
- **Devis organisation « Contes Givrés » octobre 2022.**
- **Personnel communal : IHTS.**
- **Installation système de secours SMUR / SAMU**
- **Renouvellement adhésion certification Forestière PEFC Bourgogne**
- **Achat d'une parcelle**
- **Loyer au centre de santé**
- **Questions diverses à l'ordre du jour.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 30 septembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : MM Dominique LOUVET, Philippe LANDUREAU, Guillaume ROUILLON, Michaël BERGIA, Christophe GUICHARD, MMES Catherine CHATTLAIN, Marie-Claire CORNUAT, MM. Nicolas VANHERZEELE, Michel ROGER, Jérôme FORGEOT.

Absents représentés : Mme Aline CATOIRE par M Dominique LOUVET, Mme Juliette DOMECE par M Michaël BERGIA, M Jean LESPINE par M Patrick HARPER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jérôme FORGEOT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal et la liste des délibérations de la précédente séance ont été adoptés à l'unanimité.

❖ **Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) Année scolaire 2022-2023 – Délibération 2022 n°046 – Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire rappelle l'engagement de la Commune de CERISIERS à participer financièrement aux dépenses du R.A.S.E.D, au profit des enfants des écoles de Cerisiers, en difficultés :

- 1,20 € par élève et par an pour la psychologue scolaire
- 1,20 € par élève et par an pour le maître spécialisé

Pour l'année scolaire 2022-2023, le nombre d'élèves concernés à Cerisiers, s'élève à 64 enfants sans la maternelle (base effectifs 2021/2022). La participation à verser pour le R.A.S.E.D s'élève donc à 153.60 €.

La Commune de Cerisiers, commune centralisatrice, prendra en charge les factures relatives aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D lorsque toutes les Communes adhérentes seront à jour de leur participation.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

❖ **Frais liés à une animation organisée à la médiathèque - Délibération 2022 n°047 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Dans le cadre de l'animation les « Contes Givrés » organisée à la Médiathèque, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le devis auprès du café-restaurant Le Maquis de Vareilles, comprenant les frais de restauration des 6 intervenants pour la représentation du 23 octobre 2022.

Le montant du devis s'élève à 90€.

❖ **Modification délibération 2020 n°096 - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires des agents communaux – Délibération 2022 n° 048 - Classification 4.5 Régime indemnitaire**

La délibération 2020 n°096 règlementant le versement des IHTS prévoit un versement de façon semestrielle.

A l'unanimité, le Conseil municipal modifie la périodicité de versement des IHTS.

Les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires seront versées de façon semestrielle (juin et décembre) **ET à défaut au moment du départ de l'agent de la collectivité** (Retraite, Mise en disponibilité, Inaptitude...)

Le reste de la délibération 2020-096 reste inchangé.

❖ **Installation d'un système de secours connecté d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptère - Délibération 2022 n° 049 – Classification 7.1 Décisions budgétaires**

La commune de Cerisiers a été destinataire d'un courrier du Président du Conseil Départemental l'informant de son engagement dans son second pacte santé 2022-2026 de faire face aux carences en matière d'offres de soins médicaux.

Le Département dans sa séance du 24 juin a décidé de soutenir les communes cibles afin qu'elles puissent s'équiper d'un système impliquant leur identification par les services du SMUR via une application web, permettant également au SAMU d'activer le système d'éclairage du site à distance.

La commune de Cerisiers a été listée parmi les sites prioritaires à équiper au regard notamment de la distance la séparant d'un hôpital adapté aux interventions d'urgence.

Le montant de l'investissement est de 3 450€ HT, pour lequel le Département soutiendrait la commune à hauteur de 2 760€ (soit 80%). Il restera à charge à la commune, le coût de l'abonnement du système, de 300€ HT par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Accepte le devis d'un montant de 3 450€ HT (installation et mise en service du dispositif)

- Accepte le coût de l'abonnement annuel d'un montant de 300€ HT ainsi que la réévaluation annuelle des prix prévue au contrat.
- Autorise le Maire à demander la subvention auprès du Département.

❖ **Renouvellement de l'adhésion certification Forestière PEFC BOURGOGNE - Délibération 2022 n°050 – Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler l'adhésion de la Commune de Cerisiers à la certification Forestière PEFC Bourgogne.

Cette certification permettra à la commune de garantir aux acheteurs de bois et donc aux consommateurs, que ses produits sont issus de forêts gérées durablement au sens des conventions internationales.

❖ **Acquisition de terrain - Délibération 2022 n°051 - Classification 3.1 Acquisition**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir à l'amiable une parcelle de terre à Cerisiers lieudit « Les Granges Rouges », pour laquelle il s'est entendu avec le propriétaire, Monsieur FONTAINE Michel.

Cette parcelle permettra de mettre en valeur et sécuriser l'accès à la Stèle du soldat N GUYEN DAU.

→ Section ZB n° 25 pour une superficie de 340 m2 au prix de 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette acquisition
- dit que les frais notariés ainsi que toutes indemnités seront à la charge de la Commune
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître Roxane BARDE-DEHENRY de SENS.
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre).

❖ **Loyer Centre de Santé – Psychologue/Neuropsychologue – Délibération 2022 n°052 - Classification 3.3 Location**

Le Maire de Cerisiers a reçu une demande de location d'un local au sein du Centre de Santé de Cerisiers pour y exercer une activité de Psychologue-Neuropsychologue à raison d'un jour par semaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte ce nouveau professionnel au sein du Centre de Santé
- Charge le Maire de Rédiger le Bail
- Fixe le montant du Loyer mensuel à 50€ HT

❖ **Questions diverses à l'ordre du jour :**

- Remerciements pour le versement d'une subvention communale : ADMR
- Désignation d'un correspondant incendie et secours auprès de la préfecture : Monsieur Guillaume ROUILLON

- Actuellement à l'étude : mise en place d'un contrat de santé (mutuelle) groupé.
- Achat de fuel groupé avec les communes de la CCVPO pour limiter l'impact de la hausse des prix sur les foyers. Pour les commandes de pellets, la recherche d'un fournisseur est en cours.
- Les Commissions Chemins et Voirie se réuniront le samedi 15 octobre à 9h00.
- Le 17 novembre 2022, à 18h est prévu une réunion Participation citoyenne en mairie.
- Plusieurs mares ont été nettoyées : Violot, Thôrets, Pillus.
- Les travaux de la station d'épuration sont terminés et nous avons réceptionnés les clés.
- Les horaires de l'éclairage public vont être modifiés au moment du changement d'heures afin de diminuer la consommation d'énergie.
- Le Marché de Noël aura de nouveau lieu cette année.
- Les Conseillers municipaux demandent à être prévenu lorsque des entreprises se présentent en mairie pour faire du démarchage.

Fin de séance 21h30

Table des Délibérations

- | | |
|--|---|
| ❖ <u>Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) Année scolaire 2022-2023 – Délibération 2022 n°046 – Classification 7.1 Décisions budgétaires</u> | 1 |
| ❖ <u>Frais liés à une animation organisée à la médiathèque - Délibération 2022 n°047 - Classification 7.1 Décisions budgétaires</u> | 2 |
| ❖ <u>Modification délibération 2020 n°096 - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires des agents communaux – Délibération 2022 n° 048 - Classification 4.5 Régime indemnitaire</u> | 2 |
| ❖ <u>Installation d'un système de secours connecté d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptère - Délibération 2022 n° 049 – Classification 7.1 Décisions budgétaires</u> | 2 |
| ❖ <u>Renouvellement de l'adhésion certification Forestière PEFC BOURGOGNE - Délibération 2022 n°050 – Classification 7.1 Décision Budgétaire</u> | 3 |
| ❖ <u>Acquisition de terrain - Délibération 2022 n°051 - Classification 3.1 Acquisition</u> | 3 |
| ❖ <u>Loyer Centre de Santé – Psychologue/Neuropsychologue – Délibération 2022 n°052 - Classification 3.3 Location</u> | 3 |
| ❖ <u>Questions diverses à l'ordre du jour</u> | 3 |

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Le Maire
HARPER Patrick

Le Secrétaire de Séance
FORGEOT Jérôme